



DESCRIPTION D'EMPLOI - BUREAU

Approbation

	a	m	j
 Michel Ménard Dir. princ. Centre de services partagés	14	01	30
 François Bédard Chef Rémunération et avantages sociaux	14	01	31

No dossier : 236

Titre d'emploi : Agent principal – Biens et droits immobiliers

Agente principale – Biens et droits immobiliers

Groupe : D

NATURE DU TRAVAIL

Négocier et intervenir auprès des propriétaires fonciers, privés ou publics afin de conclure les différentes ententes nécessaires à la réalisation du programme d'activités d'acquisition et de gestion des biens et droits immobiliers de l'entreprise. Réaliser les études et tout travail connexe requis par ce programme d'activités.

TÂCHES TYPES

1. Représenter Hydro-Québec dans les communications et les négociations auprès des propriétaires ou toute personne mandatée par ces derniers, dans le but de négocier de gré à gré les biens et droits immobiliers requis pour les besoins de l'entreprise.
2. Représenter Hydro-Québec et négocier de gré à gré le règlement des occupations illicites ou illégales effectuées par des tiers sur les biens ou les droits immobiliers d'Hydro-Québec. Le cas échéant, amorcer le dossier jusqu'à la procédure judiciaire afin de régulariser l'occupation.
3. Effectuer les enquêtes et préparer les rapports de réclamations dans les cas de dommages. Négocier un montant d'indemnisation pour le règlement de ces réclamations et en assurer le paiement selon les normes d'approbation ou désavouer la responsabilité d'Hydro-Québec.
4. Obtenir des instances concernées les exigences d'Hydro-Québec permettant l'utilisation par un tiers des biens et droits immobiliers de l'entreprise et conclure des ententes avec ces derniers.
5. Assurer le suivi de l'ensemble des dossiers et des transactions immobilières qui lui sont confiés ou confiés à des fournisseurs externes.
6. Assurer la vigie nécessaire afin d'assurer la pérennité des biens et droits immobiliers de l'entreprise.
7. Réaliser les études et les analyses requises pour la réalisation des activités de son unité administrative et produire les rapports qui en résultent.
8. Appliquer et contribuer à l'évolution des processus opérationnels du domaine reliés aux activités de l'unité et diffuser la formation ou l'information qui y est reliée.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	Total	Classe
DEGRÉ	4	4	2	2	4	4	4	4a	2	4	3		
POINTEGE	60	36	10	8	56	28	60	24	10	56	18	366	8

Émis par la Direction Relations du travail et rémunération globale

Date officielle : 2013 10 01
A M J